

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 AVRIL 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Adhésion à l'association
du passeport du civisme**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 4 avril 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240403-24-B-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

N° DE DOSSIER : 24 B 09

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

RAPPORTEUR : Madame MEUNIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

« L'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Cette association est reconnue et labellisée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le passeport du civisme s'adresse essentiellement aux élèves scolarisés en CM1 et CM2. L'association rassemble 500 communes, 12 régions, 47 départements et forme plus de 100 000 jeunes tous les ans.

Dans ce cadre, l'association accompagne et conseille dans la mise en œuvre d'actions concrètes, la réalisation et la mise à disposition de supports de toutes formes.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 40 001 à 50 000 habitants le montant est de 1 500€.

Par ailleurs, il convient de désigner 2 représentants de la collectivité auprès de « l'Association du Passeport du Civisme ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à « l'Association du Passeport du Civisme »,
- De verser annuellement à cette association la cotisation de 1 500 €,
- De désigner Madame Habert-Dupuis et Madame Meunier comme représentantes de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion de la Commune à « l'Association du Passeport du Civisme »,

APPROUVE la prise en charge financière de la cotisation annuelle à hauteur de 1 500 €,

DESIGNE Madame Habert-Dupuis et Madame Meunier comme représentantes de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



Passeport du **civisme**

L'APPRENTISSAGE DU CIVISME

Le passeport du civisme en video

→ [clip présentation passeport](#)

Site Internet

→ www.passeportducivisme.fr



Présentation de l'Association

- **Un réseau d'élus de toute la France mobilisés sur le défi du Civisme dans les territoires**
- Un laboratoire national d'initiatives locales sur le civisme
- Un même objectif : **forger la citoyenneté des jeunes générations.**
- 100 000 scolaires engagés chaque année dans le Passeport du Civisme
- Un parcours civique qui se prolonge au collège et au lycée



l'Association en quelques chiffres

- 500 communes en 2023
- 12 Régions
- 47 Départements
- **100 000 jeunes** sensibilisés chaque année
- Un dispositif reconnu et labellisé **par le Ministère de l'Education Nationale**
- Un partenariat étroit avec **l'AMF**
- Des partenaires privés : Souvenir Français, Ligue contre le Cancer , Protection Civile, SOS calvaires, Ordre National du Mérite...



LE PASSEPORT DU CIVISME

Les caractéristiques du Passeport :

- Un parcours ponctué d'actions individuelles et collectives à réaliser tout au long de l'année
- Des actions construites autour de « piliers » du civisme (devoir de mémoire, le lien intergénérationnel, la solidarité, la préservation de l'environnement, la connaissance de l'histoire de France et de son histoire locale, l'apprentissage des gestes de 1er secours, etc...)
- Une récompense en fin d'année (diplôme et/ou médaille)
- Un dispositif labellisé par le Ministère de l'Education Nationale



Les 4 principaux intérêts du Passeport

- **Pour l'enfant** : un parcours qui donne du sens aux actions de sensibilisation déjà proposées aux enfants
- **Pour les enseignants** : une valorisation de leur travail en matière d'EMC
- **Pour les ambassadeurs** : la transmission de leurs valeurs, leur savoir-faire
- **Pour les élus** : fédérer, favoriser l'enracinement



**UN PARCOURS
SUR MESURE FACILE
A REALISER**

Un parcours facile à réaliser

- Des actions qui existent déjà dans les communes
- Des ambassadeurs déjà impliqués dans la vie locale
- Un accompagnement personnalisé par l'Association
- Conception des livrets réalisée gratuitement par l'Association
- Un dispositif efficace à moindre coût (adhésion + impression)



Un projet fédérateur

- Un **contenu** et des **actions personnalisées pour chaque commune**
- Une **implication** des familles
- Des **liens créés** entre les différents acteurs (équipes pédagogiques, élus, acteurs locaux, parents et enfants)



Un parcours concret pour le jeune

- Il donne un **sens** et de la **cohérence** à des actions civiques déjà réalisées à l'école ou à la maison.
- Il lui permet **de vivre le civisme** au-delà de l'école.
- Il le rend **acteur** de la société dans laquelle il vit.
- Il lui fait mieux **connaître son territoire**
- Il lui apporte une **EXPERIENCE**



Un projet évolutif

- Un projet **compatible** avec d'autres dispositifs (CMJ, etc.)
- Des actions du Passport qui peuvent être **imaginées par et pour les enfants**
- Une progression dans l'engagement du jeune de 8 à 18 ans
- Des associations partenaires qui évoluent/changent
- Enrichissement du lien social au fil du temps





Passeport

du **civisme**